**Informations Clés pour l'Investisseur**
Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES

## Compartiment de la SICAV LAZARD FUNDS

Ce compartiment d'OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS

FR0014002XI5 - PVC H-CHF

## Objectif et politique d'investissement

**Classification du Compartiment** : Obligations et autres titres de créances internationaux

**Objectif de gestion** : L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : SARON +2,40%. L'indicateur de référence est exprimé en CHF.

**Politique d'investissement** : Pour réaliser cet objectif de gestion, la stratégie passe par une gestion dynamique du risque de taux, du risque de crédit, et du risque de change, en investissant essentiellement sur des dettes risquées émises par des Etats, des entreprises et des institutions et structures financières.

La sensibilité sera gérée dynamiquement dans une fourchette de -5 à +10.

Le portefeuille est composé :

- à hauteur de 100% maximum de l'actif net en obligations et titres de créances négociables libellés en Euro et/ou en toute devise, sans contrainte de signature ;
- à hauteur de 60% maximum de l'actif net en obligations et titres de créances libellés dans d'autres devises que l'Euro et le Dollar. A hauteur de 10% maximum de l'actif net en OPCVM, FIA français ou étrangers, respectant les 4 critères définis par l'article R.214-13 du Code monétaire et financier dont la classification est monétaire, monétaire court terme ou obligataire. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion ;
- à hauteur de 5% maximum de l'actif net en actions ordinaires issues de restructuration de dettes. Le gérant fera ses meilleurs efforts pour céder les actions reçues dans les meilleurs délais, dans l'intérêt des actionnaires ;
- à hauteur de 10% maximum de l'actif net en obligations convertibles de type obligataire ;
- à hauteur de 50% maximum de l'actif net en dettes subordonnées perpétuelles dont 30% maximum de l'actif net en obligations convertibles contingentes "Cocos Bonds" ;
- à hauteur de 5% maximum de l'actif net en actions préférentielles.

Par dérogation aux ratios 5%-10%-40%, l'équipe de gestion pourra investir plus de 35% de l'actif net de l'OPC dans des titres garantis par un Etat membre de l'EEE ou des Etats-Unis

Le Compartiment peut utiliser des futures sur taux et de change, des options sur taux et de change, des swaps de taux et de change, du change à terme et des dérivés de crédit, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer et ainsi porter l'exposition du Compartiment au-delà de l'actif net.

Le portefeuille est exposé aux risques de taux, de change, de crédit et de volatilité, dans une enveloppe de risque fixée par une VaR absolue. Le niveau de la VaR sera inférieur à 15% et le levier n'excédera pas 400% brut.

Le Compartiment peut investir à hauteur de 100% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

**Information benchmark** : L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

**Affectation des sommes distribuables** :
Affectation du résultat net : Capitalisation
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

**Autres informations :** Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision. L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

**Durée de placement recommandée** : Ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.

**Faculté de rachat** : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

| J ouvré | Jour d'établissement de la VL (J) | J+1 ouvré | J+2 ouvrés |
|---|---|---|---|
| Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat | Exécution de l'ordre au plus tard en J | Publication de la valeur liquidative | Règlement des rachats |

## Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

- 1 2 3 **4** 5 6 7 +

**Explication de l'indicateur et ses principales limites** :
L'exposition aux risques de taux et de change explique le classement du Compartiment dans cette catégorie.
Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

**Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur** :

- Risque de crédit : Risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre.
- Risque lié aux dérivés : Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement | |
|---|---|
| Frais d'entrée | 4% |
| Frais de sortie | 0% |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

| Frais prélevés par le Compartiment sur une année | |
|---|---|
| Frais courants | 0,62%* |

| Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances | |
|---|---|
| Commission de performance | 20% de la performance au-delà de l'indicateur de référence (a) |
| Montant de la commission de surperformance facturé au cours du dernier exercice : | 0,45% |

*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30/09/2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de ce Compartiment, disponible sur le site internet www.lazardfreresgestion.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Compartiment, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

(a) Le premier prélèvement interviendra à compter de la clôture d'exercice de septembre 2022.

## Performances passées



Seules les performances sur les années civiles pleines sont affichées.

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par le Compartiment.

**Date de création du Compartiment** : 02/03/2020

**Devise** : CHF

**Indicateur de référence** : SARON +2,40%

L'indicateur de référence est exprimé en CHF.

## Informations pratiques

**Nom du dépositaire** : CACEIS BANK.

**Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative** : La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de LAZARD FRERES GESTION SAS et sur internet www.lazardfreresgestion.fr.

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur le Compartiment** : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

**Fiscalité** : Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce Compartiment.

Le Compartiment propose d'autres catégories d'actions définies dans son prospectus.

Ce Compartiment est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **25/11/2022**.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS www.lazardfreresgestion.fr. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de LAZARD FRERES GESTION SAS.